

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

## - Micro crèche associative intercommunale -



**« LA MAISON DES P'TITS LOUPS »**

# Sommaire

I.	Avant propos .....	3
II.	Projet social.....	4
A.	Les valeurs de l'association.....	4
B.	Historique de l'association de la maison du parc.....	4
C.	Du projet social associatif au projet de la micro crèche.....	5
D.	Les partenaires institutionnels.....	6
E.	La gestion et le financement.....	6
F.	Un outil au service de la petite enfance.....	7
G.	Les partenaires éducatifs.....	7
H.	La participation des familles dans la vie de la micro crèche.....	8
III.	Projet éducatif et pédagogique.....	9
A.	Les objectifs éducatifs.....	9
B.	Les moyens mis en œuvre.....	9

## I. AVANT PROPOS

En 2015, La maison du parc a élaboré un nouveau projet social associatif qui déclinait l'ensemble des orientations à mettre en œuvre sur la période 2016/2019. L'association souhaitait réaliser un diagnostic approfondi des besoins sociaux sur son territoire et des réponses existantes. Cette démarche devait s'attacher à définir les besoins liés à la vie familiale, au handicap, à la dynamique intergénérationnelle, et en particulier :

- \* À l'accueil de la petite enfance (0 – 3 ans) ;
- \* À la vie des adolescents (12 – 17 ans).

L'association R.A.D.A.R. avait été retenue par la maison du parc pour réaliser ce diagnostic de territoire. Celui-ci a démontré l'intérêt de créer une micro crèche à Chauvé au regard de la structuration des accueils collectifs « Petite enfance » sur les Communes et Communautés de communes environnantes et les besoins des familles.

Au terme du diagnostic, une infirmière puéricultrice a proposé son aide pour accompagner l'association dans la conception de ce projet et cette collaboration a abouti à l'ouverture d'un nouvel établissement : une micro crèche.

Cette nouvelle compétence complète un organigramme d'intervention sociale cohérent pour une structure : petite enfance, enfance, jeunesse et adulte. Elle favorise la perméabilité des secteurs associatifs et la co-construction de projets socioculturels.

La micro crèche s'intègre également dans un cadre plus global, porté par l'association. Celle-ci n'étant pas à but lucratif, ses résultats financiers sont réinvestis pour la réalisation de son objet social. Cette spécificité associative est d'autant plus intéressante que la couverture des besoins « petite enfance », assurée par les micro crèches, est principalement mise en œuvre par des opérateurs privés à but lucratif.

Enfin, le déploiement de la micro crèche est réalisé dans le but d'apporter une offre de service complémentaire sur le territoire du Pays de retz. Toutes les initiatives permettant de développer une congruence professionnelle entre la micro crèche, les assistantes maternelles et le Relais d'Assistants Maternelles sont privilégiées.

## II. PROJET SOCIAL

Le projet social de la micro crèche, élaboré à partir du projet social de l'association, définit les grandes orientations éducatives qui sont proposées par le Conseil d'administration et mises en œuvre par l'équipe éducative.

### A. LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Le secteur de l'animation socioculturelle est une entité à part dans le champ de l'action sociale. Créé et développé dans la deuxième partie du XXème siècle, ce secteur revêt autant de projets qu'il existe d'opérateurs répartis sur tout le territoire national.

Toutefois, l'impact des politiques publiques, et notamment familiales, a influencé l'émergence de services reconnus par l'Etat, permettant une couverture homogène des réponses apportées aux familles selon les territoires. L'association « La maison du parc » est née de cette jonction entre la nécessité de proposer de nouveaux services dans une commune, CHAUVÉ, au début d'une forte croissance démographique, et l'appui réglementaire que représentait, en 2001, l'agrément « Accueil périscolaire ».

Quatorze années se sont écoulées depuis l'ouverture de l'accueil périscolaire et plusieurs services sont venus compléter l'offre de loisirs pour les enfants et adolescents de la commune : un accueil de loisirs et un service jeunesse.

A l'écoute des besoins des familles, nous construisons des actions éducatives adaptées à leurs rythmes professionnels, à leurs organisations familiales, à leurs attentes vis-à-vis d'un lieu de vie comme le nôtre.

La relation de confiance, nouée avec une partie des habitants de CHAUVÉ, nous a incité à concevoir et promouvoir une autre forme d'intervention sociale, basée non plus sur les deux compétences enfance/jeunesse mais sur la définition d'une animation de territoire, ouverte à tous les habitants du Pays de retz.

Toutes les initiatives de l'association respectent un cadre global représenté par ses valeurs :

- ✦ Etre vecteur de lien social : *La force d'une collectivité, c'est de vivre ensemble sur un même espace. Plutôt qu'être chacun de notre côté, valorisons l'échange et la communication entre habitants d'un territoire.*
- ✦ Promouvoir la mixité sociale, la convergence de nos regards : *C'est par l'expérience collective que nous porterons les projets du futur, avec toutes les dynamiques présentes à CHAUVÉ et dans les communes limitrophes. Se mélanger, c'est apprendre des autres et aux autres.*
- ✦ Garantir un esprit de convivialité, la condition de nos engagements : *Entre plaisir et simplicité... Pour « faire » ensemble, apprécions les rencontres de tous les jours et transmettons notre envie de cohabiter.*
- ✦ Le respect, une valeur au centre des relations entre habitant : *Sentiment de considération envers l'autre, le respect représente le premier pas effectué pour aller à la rencontre de ceux qui nous entourent.*
- ✦ La solidarité : *L'entraide est un levier d'action pour franchir des difficultés. Mettons la en avant.*
- ✦ La citoyenneté, une parole entendue en collectivité : *Proposons à chacun de s'exprimer et d'agir.*
- ✦ L'ouverture culturelle et artistique : *Notre culture commune naît de la convergence d'une multitude d'histoires humaines. Quoi de mieux que l'art pour en raconter quelques-unes...*

Les objectifs éducatifs et pédagogiques de la micro crèche s'engagent également dans le respect de ces valeurs.

### B. HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION DE LA MAISON DU PARC

L'association « La maison des enfants » apparaît au Journal Officiel le 07 juillet 2001. Le 22 juillet de la même année, l'association organise sa première fête de l'artisanat. Les enfants ont participé toute la journée à divers ateliers créatifs et ont récolté des fonds pour financer les premières activités de l'association.

En septembre 2001, l'accueil périscolaire prend possession des locaux, à l'étage de l'ancien presbytère. Le premier agrément officialise l'accueil de 17 enfants.

En janvier 2002, un accueil de loisirs est créé et accueille entre 12 et 15 enfants. L'accueil périscolaire se développe rapidement et les locaux deviennent trop petits pour répondre à tous les besoins. L'équipe

d'animation est également renouvelée et Laetitia BOUGHANMI devient la nouvelle directrice de la maison du parc. Des parents bénévoles viennent la soutenir jusqu'à l'embauche d'une deuxième animatrice.

A la rentrée 2003, les services de l'association sont déménagés dans la salle de motricité de l'école du parc. Le nouvel agrément permet d'accueillir 30 enfants. Une troisième personne, mise à la disposition par la commune de CHAUVÉ, vient en renfort lorsque les effectifs deviennent trop importants.

En 2004, la Protection Maternelle Infantile donne une dérogation à la maison du parc pour accueillir jusqu'à 36 enfants. Cet été là, l'accueil de loisirs ouvrira une dizaine de jours et accueillera 74 enfants, réparties en 46 familles.

En septembre 2005, la rentrée se fait dans de nouveaux locaux, adjacents au restaurant scolaire. L'agrément passe alors à 40 places. Une troisième animatrice est embauchée et le nombre d'inscrits est de 125 enfants.

En 2006, la maison du parc met en place un système de restauration collective. Un Contrat Temps Libre est conclu avec la C.A.F. et permettra de financer des sorties.

En juillet 2007, le premier séjour est organisé et emmènera une dizaine d'enfants.

En 2008, une quatrième animatrice est embauchée et les effectives atteignent, en moyenne, une quarantaine d'enfant. L'accueil de loisirs ouvre 9 semaines sur l'année et organise 2 séjours.

L'année suivante, la maison des enfants est ouverte six semaines sur l'été et organise trois séjours. Le « pôlados » ouvre ses portes en Octobre 2009.

Une nouvelle direction arrive en 2010, entraînant la création du poste de responsable enfance. Le journal « Taluça » fait son apparition. Ecrit par les enfants, ce journal raconte la vie de l'association.

En 2011, une nouvelle animatrice vient renforcer l'équipe pédagogique, portant l'effectif de l'association à cinq salariés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'association déménage dans de nouveaux locaux communaux avec une nouvelle capacité d'accueil de 100 mineurs et un espace de 500 m<sup>2</sup> dédié aux activités pédagogiques.

En 2014, la réforme des rythmes scolaires est mise en place sur la commune de CHAUVÉ. La maison des enfants participe à l'organisation des animations avec la mise à disposition d'un coordinateur et de six animateurs pour la commune.

Cette même année, des nouvelles actions en faveur de la jeunesse sont proposées aux adolescents de la commune de Chauvé.

En 2015, l'association obtient l'agrément « Jeunesse Education Populaire » et un pré agrément « Espace Vie Sociale ». Ils marquent la reconnaissance de nos partenaires vis-à-vis des nouvelles actions portées par la maison des enfants (cours d'œnologie, spectacle vivant).

Un diagnostic de territoire est réalisé par l'association RADAR et propose une lecture globale de la communauté de commune en 2015 : emplois, familles, ressources, habitats...

Enfin, cette même année, quatre projets ont été proposés aux familles dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité. Ils représentent les premières interventions de l'association en faveur de la petite enfance.

En 2021, l'association « La maison des enfants » change de dénomination et devient « La maison du parc ».

### C. DU PROJET SOCIAL ASSOCIATIF AU PROJET DE LA MICRO CRÈCHE

Un premier projet social a été établi sur la période 2016/2019 et fixait les objectifs généraux qui ont été soutenus par l'association. Il représentait une démarche de travail au service de la commune de CHAUVÉ pour valoriser un espace, un lieu de vie dans le respect de nos valeurs associatives.

L'accès à un public intergénérationnel est un objectif prioritaire de l'association, la maison du parc intervenant déjà auprès des enfants, des adolescents et des familles.

La micro crèche complète les services déjà proposés par l'association : un accueil de loisirs, un accueil périscolaire, une maison des jeunes, des séjours, des actions « parentalité » et tous publics.

La micro crèche est ouverte à tous les enfants âgés d'au moins dix semaines jusqu'à quatre ans. En fonction des situations, un projet d'accueil pourra être envisagé pour les enfants âgés de quatre à six ans. Elle accueillera des enfants non scolarisés et scolarisés, en situation de handicap, en respectant la singularité de chacun.

Cet établissement est situé en bordure de parc municipal, aux abords du village retraite. Les deux écoles élémentaires, l'accueil périscolaire, la médiathèque municipale, le théâtre sont situés à proximité de celui-ci. Cette localisation participe au dynamisme du centre bourg.

La micro crèche est une solution complémentaire à d'autres modes de garde déjà présents sur le Pays de retz et, notamment, aux assistantes maternelles. Dans le prolongement des actions « parentalité » proposées par la maison du parc et avec l'appui du Relais d'Assistants Maternelles, des projets interprofessionnels sont menés au sein de l'association : formations professionnelles, activités et animations ponctuelles, conférences...

#### D. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La maison du parc bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour assurer la bonne organisation de la micro crèche. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement de nos services.

##### a. LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL – LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Le service de P.M.I. joue un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation ; surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

##### b. LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La C.A.F. est un partenaire privilégié dans la création et le fonctionnement d'un service de micro crèche. Le conseiller technique de la Caisse d'Allocations Familiales en charge du secteur géographique d'implantation du projet conseille et l'accompagne dès le début de sa réflexion. Il apporte son appui sur l'étude des besoins, sur l'élaboration du cahier des charges et la préparation du fonctionnement de la future structure.

Dans le cadre d'un conventionnement en Prestation de service unique, elle participe au financement de la structure en fonction des heures d'accueil réalisées.

Elle peut également participer aux dépenses d'investissement lors de la création de l'établissement.

##### c. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO – PAYS DE RETZ / LE RÉSEAU PETITE ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance, service en régie de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz, est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Celui-ci a apporté son appui lors de l'élaboration de l'étude des besoins et sur la préparation du fonctionnement de la future structure.

La Communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz finance également la structure, en attribuant une subvention de fonctionnement.

##### d. LA COMMUNE DE CHAUVÉ

Le maire de la commune d'implantation doit émettre une autorisation d'ouverture au public pour que le nouvel établissement puisse accueillir des mineurs. Il est également un interlocuteur privilégié pour concrétiser l'ouverture de cette structure de proximité.

Ces partenaires sont associés aux différents projets portés par la micro crèche afin d'assurer une coordination pertinente des services de la petite enfance sur la commune de CHAUVÉ.

#### E. LA GESTION ET LE FINANCEMENT

Le budget de la micro crèche comprend différents types de financement.

Concernant la création de la micro crèche, l'association a perçu deux subventions d'investissement différentes :

- \* la C.A.F., avec la prise en compte d'une partie des charges initiales du projet, notamment sur l'opération immobilière ;

- ✕ l'Union Européenne, dans le cadre du programme L.E.A.D.E.R..

Concernant le fonctionnement annuel de ce service, les participations des familles, la Prestation de Service Unique de la C.A.F. et la subvention de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz financent les charges liées à l'accueil des enfants (matériel pédagogique, fournitures alimentaires, charges de personnel, etc.).

Le statut juridique de la maison du parc est une association. En conséquence, tous les excédents réalisés sur un exercice budgétaire sont réinvestis dans la micro crèche, l'association étant à but non lucratif.

## F. UN OUTIL AU SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

---

### a. UN ÉTABLISSEMENT AU CŒUR DE CHAUVÉ

La commune de Chauvé se trouve au cœur du triangle entre Nantes, Pornic et St Nazaire.

La micro crèche est située aux abords du parc municipal de Chauvé, des écoles, de l'accueil de loisirs et du village retraite. La proximité des services liés à l'enfance simplifie l'organisation des familles et renforce la pertinence d'une cohésion de territoire au sein de la commune.

Sur une parcelle de 600 m<sup>2</sup>, cet établissement comprend plusieurs espaces dédiés à l'accueil des jeunes enfants dont un espace d'accueil, deux salles d'activités, trois chambres, une cuisine, une salle de bain, un cellier et un bureau administratif.

Le positionnement de la micro crèche à côté du village retraite permet également d'associer les aînés et les enfants à la participation d'activités intergénérationnelles.

### b. LES PÉRIODES D'OUVERTURE

La micro crèche accueille les enfants toute l'année, en respectant une fermeture administrative de trois semaines. Elle est donc ouverte sur 49 semaines, du lundi au vendredi, aux horaires suivants : de 07h30 à 18h30.

Les périodes d'ouverture peuvent être modifiées en fonction des nécessités du service et des besoins des familles.

### c. LE NOMBRE D'ENFANTS

La micro crèche est un établissement d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places.

Au sens de l'article R. 2324-27 du Code de la Santé Publique, le nombre maximal d'enfants simultanément accueillis peut atteindre 115 % de la capacité d'accueil prévue par l'autorisation du Président du Conseil départemental ou figurant dans la demande d'avis qui lui a été adressée, dans le respect des conditions du décret n°2021-1131 du 30 août 2021.

### d. LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Plusieurs modes de garde peuvent être proposés aux familles : permanents, occasionnels ou d'urgence. Ils permettent aux familles de trouver une solution adéquate, qui réponde à leurs besoins. Ces accueils peuvent être réalisés à la journée, à la demi-journée, à l'heure, en fonction des besoins des parents.

### e. MODALITÉS D'ACCUEIL EN SURNOMBRE

Dans le cadre d'un accueil en surnombre, un emplacement sera prévu dans le hall sous forme de casier individuel ou partagé, au même titre que chaque enfant, afin de pouvoir y déposer ses effets personnels.

De même, un lit spécifique sera attribué à l'enfant afin qu'il puisse créer ses repères. La qualité de l'accueil et le reste des modalités seront identiques.

## G. LES PARTENAIRES ÉDUCATIFS

---

### a. LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance propose, chaque mois, une intervention d'une demi-journée à la maison du parc pour les assistantes maternelles de Chauvé.

Depuis 2015, la maison du parc propose des ateliers dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité (atelier massage parent/enfant ; atelier culinaire ; etc.).

La présence d'une micro crèche, sur le territoire, est une opportunité pour mutualiser les ateliers mis en place et proposer des séances éducatives partagées entre les acteurs éducatifs de la petite enfance : assistantes maternelles, R.P.E, micro crèche et parents.

#### b. L'ACCUEIL DE LOISIRS ET L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire sont ouverts aux enfants de 3 ans à 12 ans, en période scolaire et pendant les vacances.

Les enfants accueillis à la micro crèche peuvent découvrir le fonctionnement de ces services à partir de 2 ans et demi. Cette passerelle leur permet de se familiariser avec un autre mode d'organisation et d'établir des premiers repères en vue de leur future scolarisation.

L'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire proposent, chaque année, des temps forts diversifiés : spectacle, séance « cinéma », ateliers culinaires, etc. C'est l'occasion pour les enfants de moins de trois ans d'y participer en fonction de la nature du spectacle.

Ces deux services étant rattachés à la même association que la micro crèche, l'organisation de ces projets mutualisés est facilement mise en œuvre.

#### c. LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque de Chauvé est ouverte à tous les habitants et propose plusieurs animations tout au long de l'année.

Dans le cadre des ateliers « histoires des p'tits loulous », les enfants peuvent participer aux animations proposées par la bibliothécaire et une salariée de la micro crèche, un vendredi par mois. D'autres actions sont également prévues en lien avec la médiathèque.

## H. LA PARTICIPATION DES FAMILLES DANS LA VIE DE LA MICRO CRÈCHE

La participation des familles dans la vie de la micro crèche est un élément essentiel et attendu pour proposer un accueil de qualité aux enfants. Les familles sont à la fois des utilisateurs d'un service mais également des adhérents d'une association qui, à ce titre, pourront participer à l'organisation de celle-ci.

Parmi ces différentes modalités de participation, nous retenons au moins les dispositions suivantes :

- ✘ L'accueil quotidien des familles

L'arrivée de chaque enfant à la micro crèche, ou à son départ, est un moment propice à la transmission d'informations entre la famille et le personnel de la micro crèche. Ces échanges journaliers participent à la création d'un accueil chaleureux et adapté. Un reportage photo est réalisé chaque mois à la micro crèche et affiché dans le hall à l'intention des parents.

- ✘ Les réunions ouvertes aux familles

L'accueil des enfants en collectivité peut poser de nombreuses questions aux parents. Il génère une nouvelle organisation familiale avec toutes les incertitudes qui l'accompagnent. Des réunions seront organisées chaque année et les thématiques seront définies à partir des informations échangées avec les familles.

- ✘ L'assemblée générale

Comme toute association, la maison du parc organise une assemblée générale annuelle ou tous les adhérents sont invités à approuver le rapport d'activités, à s'exprimer sur les divers points à l'ordre du jour et s'investir au sein du Conseil d'administration.

### III. PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Le projet éducatif et pédagogique traduit l'engagement de la micro crèche et de son personnel, ses priorités et ses principes. Il définit le sens des actions de l'établissement, en fixe les orientations et les moyens mis en œuvre.

Dans un premier temps, nous avons fait le choix de ne pas positionner la sécurité physique et affective des enfants comme un objectif éducatif. Nous accueillons des mineurs, confiés par leur parent, et garantir leur sécurité nous semble tenir plus du « bon sens » et d'une obligation liée au travail de l'encadrant plus qu'un objectif éducatif à atteindre. La sécurité n'est pas une option, elle s'impose à l'ensemble des acteurs de la micro crèche. De ce fait, nous ne souhaitons pas la placer au même niveau que les objectifs éducatifs.

#### A. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Nous vous présentons ci-dessous les grands axes et orientations que nous voulons mettre en place dans notre structure d'accueil petite enfance.

Il nous semble important de tout mettre en œuvre, notamment sur les petites attentions du quotidien, afin que l'enfant grandisse dans un environnement adapté et agréable. Dans ce contexte favorable, l'enfant se crée des souvenirs positifs et apaisants, contribuant à son épanouissement.

##### a. PERMETTRE À L'ENFANT DE S'ÉPANOUIR DANS UN CADRE ADAPTÉ

L'enfant a besoin, dès son plus jeune âge, d'attention afin d'être dans la capacité d'exprimer ses besoins et ses ressentis. L'accompagnement des adultes dans son apprentissage et la valorisation de ses savoirs lui permettent d'acquérir une confiance en soi contribuant à son épanouissement et à son développement affectif.

##### b. FAVORISER LES DÉVELOPPEMENTS PSYCHOMOTEUR ET COGNITIF DE CHAQUE ENFANT

La micro crèche est un lieu où l'environnement et les activités sont imaginés pour permettre à l'enfant de se développer sur le plan psychomoteur et cognitif. Dans les premières années, l'enfant opère de grandes évolutions sur le plan psychomoteur, il passe d'une position allongée à la marche. De même, sur le plan cognitif, l'enfant développe peu à peu ses capacités pour accéder au langage. Nous contribuerons donc à favoriser le développement de chaque enfant.

##### c. ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS L'APPRENTISSAGE DE LA VIE EN COLLECTIVITÉ

Dès sa naissance, l'enfant se construit au sein d'une collectivité et se nourrit de celle-ci. De la cellule familiale aux différents lieux de vie qu'il sera amené à côtoyer, l'enfant s'émancipera au sein de micro société qui forgeront son caractère, ses perceptions, ses savoirs...

La vie en collectivité est donc une source de richesse sociale inépuisable à condition de porter un regard bienveillant sur la maturation de l'enfant et sa singularité. Ces moments de vie partagés contribueront à son développement social.

##### d. DÉVELOPPER L'ÉVEIL DES ENFANTS À TRAVERS LA DÉCOUVERTE DE LEUR ENVIRONNEMENT

Nous trouvons important d'accompagner l'enfant dans la découverte du monde qui l'entoure. Le nouveau-né, dans un premier temps tourné vers lui et ses besoins primaires, s'éveille peu à peu grâce aux stimulations extérieures. Pour permettre cela, il est nécessaire de proposer aux enfants des activités qui mobilisent leur curiosité, développent leur capacité d'observation pour devenir acteur de leur découverte.

#### B. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

##### a. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Elle se compose de quatre professionnels :

La direction est assurée par un infirmier-puériculteur, il est responsable du fonctionnement de la micro crèche (charge administrative et juridique), de l'accueil des parents et des enfants, de la promotion de la santé, de la gestion du personnel, de la coordination des actions et des projets, et des liens avec les partenaires.

Un auxiliaire de puériculture veille à l'hygiène et à l'alimentation des enfants, apprend l'autonomie aux plus grands. L'organisation de jeux et d'activités d'éveil constitue un autre pôle important de son travail.

Deux animateurs « petite-enfance » contribuent à leur accompagnement par ses activités (aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux, etc.). Ils les aident à acquérir leur autonomie et participent à leur développement affectif et intellectuel.

Le Docteur LE DOARE, pédiatre de l'établissement répond à toutes les questions inhérentes aux soins et à la santé des enfants et établit les protocoles nécessaires au fonctionnement de la structure.

Lors de l'absence de salarié, quels qu'en soient les motifs, il est procédé au remplacement par des salariés diplômés. Dans ce contexte, tous les salariés de l'association peuvent intervenir auprès des enfants en fonction de leur diplôme.

#### b. LA FONCTION D'ACCUEIL

##### L'adaptation

Pour favoriser l'accueil à la micro crèche, un temps d'adaptation progressif est nécessaire.

Il faut prendre conscience que ce sont souvent les premières séparations entre les parents et leur bébé. Dans ce contexte-là, il est important de se donner du temps pour apprendre à connaître les familles (parents et enfant) et leurs habitudes, afin d'apaiser leur crainte face à la séparation. Un entretien entre le directeur et les parents est réalisé pour définir les modalités d'accueil.

Ensuite, les familles viennent découvrir la structure et expliquent au personnel les habitudes de vie de leur enfant. L'un des professionnels a le rôle d'accueillant pour établir un contact privilégié avec la famille. Ce temps peut également servir pour échanger sur les différents questionnements parentaux.

Enfin, les parents peuvent confier leur enfant pour une durée approximative de deux heures. Ce sera, pour lui, un temps de découverte des lieux et de l'équipe éducative. La durée de temps d'accueil est progressivement augmentée en incluant peu à peu des temps forts tels que les repas ou la prise du biberon et les siestes.

Ces temps d'adaptation sont facturés aux familles.

Durant les premiers mois, les professionnels feront régulièrement un point lors de la réunion hebdomadaire pour partager leurs observations afin de s'assurer que chaque enfant s'épanouisse à la micro crèche.

##### L'accueil de l'enfant et de sa famille

La micro crèche est ouverte de 7h30 à 18h30.

Il est possible d'accueillir les enfants soit en demi-journée avec ou sans repas (matin ou après-midi), soit en journée complète.

L'accueil du matin se fait entre 07h30 et 09h30 et celui de l'après-midi entre 12h30 et 13h30.

Les départs ont lieu entre 11h30 et 13h30 et de 16h30 à 18h30. Le temps d'accueil est de minimum deux heures.

Les horaires d'accueil et de départ peuvent être adaptés en fonction des besoins des familles.

L'arrivée de l'enfant débute dans le hall. Les parents entreposent les affaires de l'enfant pour la journée et rangent le manteau. Chaque enfant accueilli possède un panier où les parents disposent les affaires dont il a besoin pour sa venue. Il est également possible de laisser le biberon personnel de l'enfant qui est entreposé dans la cuisine.

Il est demandé aux enfants de posséder des chaussures ou chaussons destinés à l'usage de la micro crèche (sauf pour les enfants qui ne marchent pas). Les parents chaussent ensuite des sur-chaussures pour rentrer dans la salle d'activité et effectuer l'accueil avec le professionnel de la micro crèche.

Le temps d'accueil de l'enfant est très important. Un professionnel de la micro crèche se rend disponible pour accueillir l'enfant et le prendre dans les bras si l'enfant le souhaite ou le nécessite.

C'est un temps de transmission entre professionnels et parents. Afin que l'enfant soit rassuré, il est nécessaire que les parents lui disent au revoir pour qu'il comprenne que la séparation est momentanée. Ce moment devient alors un rituel essentiel pour l'enfant et sa famille. Cela permet de donner des repères à l'enfant qui se

sent en sécurité à l'arrivée dans la micro crèche. L'accueil est ensuite abordé avec plus de sérénité, l'enfant s'appuie sur ses habitudes pour débiter sa journée.

Avant son arrivée à la micro crèche, l'enfant a prit son petit-déjeuner. Il est débarbouillé, changé et habillé. En fonction de son horaire d'accueil le matin et des contraintes liées à la collectivité, certains points d'accueil peuvent être personnalisés. Pour les enfants arrivés entre 07h30 et 08h00, un petit déjeuner emmené par les parents peut être donné.

Pour proposer un accueil de qualité des enfants en situation de handicap, une rencontre avec les parents, le directeur et le médecin est organisée afin d'établir un projet d'accueil individualisé. Celui-ci a pour but de définir des modalités d'accueils adaptés.

### Les règles de vie

Nous avons établi des règles de vie en collectivité accessibles aux enfants en fonction de leur âge. Ces règles servent à poser un cadre aux enfants et à leurs permettre de se confronter aux limites. Elles leur apprennent à respecter les autres ainsi que le matériel pour vivre mieux ensemble.

### Les habitudes de vie

Chaque enfant a des habitudes de vie au sein de sa famille. Nous essayons au mieux de les respecter (en prenant en compte les contraintes de la collectivité) afin de donner des repères et de favoriser le lien entre les habitudes familiales et celles mises en place par la micro crèche. Pour les bébés, les horaires de sieste et de biberon doivent être poursuivis comme à la maison.

### Les transmissions parent – professionnel

Une fiche appelée « feuille de transmission » est remplie par les professionnels au fil de la journée. Elle recense tous les moments forts de celle-ci. Lors du départ de l'enfant, des transmissions orales sont réalisées à partir de cette feuille : temps de sieste, prise des repas ou des biberons, soins effectués et éléments importants de la journée. Des photos sont affichées dans le hall, une fois par mois, afin de retracer en image la vie des enfants à la micro crèche.

#### c. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Les espaces de vie sont conçus pour permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement adapté. Nous leur proposons ainsi des espaces appropriés à leur bien-être.

Un petit coin douillet et tranquille, espace privilégié pour les tout-petits, est délimité pour éviter que les grands viennent les bousculer. Cet endroit est recouvert de tapis pour assurer le confort des bébés en position allongés.

Dans la salle principale, des pôles d'activités autonomes sont installés pour permettre à l'enfant de se créer des situations de jeux et de favoriser son imagination.

Il existe plusieurs ateliers adaptés à différentes tranches d'âges et situations de la vie quotidienne. Le but est de créer des lieux où l'enfant peut s'inventer des histoires et/ou de se récréer sans l'intervention systématique de l'adulte.

L'installation de l'espace permet à l'enfant de se mobiliser, de s'y mouvoir en toute sécurité. Tout cela a pour objectif de privilégier la motricité libre.

#### d. L'ÉVEIL ET LES ACTIVITÉS

### L'éveil

L'éveil est le fait pour un individu de commencer à s'intéresser à quelque chose et à le comprendre. Pour l'enfant, cela passe par un développement des sens. Des activités sont pensées et réalisées par l'équipe pédagogique pour les stimuler. Pour les plus petits, le toucher et l'audition sont privilégiés. Dans les activités quotidiennes, les sens sont mis en éveil. Lors du change ou au cours de la journée, il est expliqué et décrit au bébé ce qui se déroule. Au moment de la diversification, les enfants sont initiés au goût et à l'odorat. Leur vision s'accroît également au fil du temps grâce aux stimuli visuels. Cela commence par regarder les couleurs d'un jeu. Ce sens s'affine et permet aux plus grands d'observer, par exemple, des oiseaux par la fenêtre.

## La vie en collectivité

La vie en collectivité permet à l'enfant de connaître des stimulations diverses et variées. Lors des différentes étapes de son développement psychomoteur et affectif, l'enfant se tourne peu à peu vers le monde extérieur et les personnes qui l'entourent. La vie à plusieurs est pour lui une richesse à exploiter. Il se confronte également aux règles de vie en société.

## Le langage

La micro crèche est un espace de jeu mais aussi d'apprentissage. L'enfant acquiert peu à peu le langage. L'équipe éducative favorise cette acquisition à travers différentes activités : reconnaissance des objets, récit de livres, écoute d'histoires, chants. En début de matinée, un rituel est instauré avec l'ensemble des enfants pour se dire bonjour avec des comptines, pour favoriser les échanges.

## Les activités

Au sein de la micro crèche, il existe deux types d'activités :

- ✦ les activités libres : il nous semble important que chaque enfant ait des moments où il puisse jouer librement dans l'espace de vie. Cela lui donne l'occasion de progresser dans son développement psychomoteur, de prendre des décisions par lui-même et de s'inventer des histoires. Il peut alors développer son imaginaire et, petit à petit, raconter les récits qu'il s'invente. Cela représente un exercice de langage intéressant pour les plus grands. C'est un temps appelé « jeu libre ».
- ✦ les activités dirigées : les professionnels de la micro crèche ainsi que certains intervenants extérieurs sont amenés à proposer des activités dirigées en groupe. Il est proposé des ateliers sur différents thèmes, par exemple : les livres, la musique, la peinture, la pâte à sel, la cuisine, etc.

Ces activités sont complémentaires et répondent aux besoins de chacun en fonction des moments de la journée. Ce sont des activités à partager ou non. Celles qui se partagent sont les prémices des jeux collectifs.

## Le jardin : découverte de l'extérieur, potager

Nous avons la chance de posséder un jardin et de pouvoir exploiter tous les trésors que l'on y trouve. Les enfants y découvrent la plantation et l'entretien des fleurs et autres cultures naturelles.

## Les sorties

Les sorties sont à adapter en fonction de l'âge des enfants et de leurs capacités, en valorisant les lieux éducatifs « ressource » présents sur le territoire.

Il est possible d'accéder à la médiathèque à pied pour emprunter régulièrement des livres ou jeux de société et participer aux ateliers « histoires des p'tits loulous ».

### e. L'ALIMENTATION

## Le rôle du personnel lors du repas

Pour les plus petits enfants, le repas est un moment privilégié avec l'adulte. Ainsi et sur le temps du midi, le taux d'encadrement est augmenté afin de le donner dans les meilleures conditions, en s'adaptant au rythme de chaque enfant.

Pour les plus grands, le repas est un prétexte aux apprentissages. Le rôle de l'équipe éducative est de les accompagner vers l'autonomie pour développer leurs capacités à se nourrir seuls et développer leurs goûts.

Il est aussi important de suivre avec les parents les différentes phases de diversification et de définir la texture qui va être proposée à l'enfant pour respecter ce qui est fait à la maison. Durant les deux premiers mois de diversification, les professionnels tiennent compte des aliments que l'enfant a déjà introduits chez lui.

## L'allaitement

Pour les mamans qui souhaitent allaiter leurs enfants à la micro crèche, elles peuvent bénéficier d'un fauteuil dans un espace calme et isolé. C'est un temps privilégié qui doit se passer en tête à tête avec leur bébé dans un lieu adapté.

Les mamans allaitantes peuvent apporter leur lait maternel à la micro crèche afin qu'il soit donné à leur enfant. Pour le transport du lait maternel ainsi que sa conservation, un protocole est défini.

## Le repas

Un prestataire de service livre les repas à la micro crèche en liaison froide. Les repas sont réchauffés sur place selon les indications du prestataire. Pour assurer la réalisation de ce service, les enfants bénéficient de la prestation de restauration sur les temps de déjeuner et de goûter.

Le prestataire propose plusieurs types de repas et de texture en fonction des âges des enfants et de leurs stades dans la diversification (ex : lisse, mixé, écrasé, en morceaux).

Les laits infantiles « premier âge » et « deuxième âge » sont fournis par les familles. Cela permet une continuité alimentaire entre la micro crèche et le domicile des parents. La boîte de lait doit être neuve et est restituée aux familles si l'intégralité n'a pas été consommée au bout d'un mois.

## Hygiène et alimentation

En ce qui concerne les normes H.A.C.C.P., une formation a été proposée aux personnels encadrant les repas afin de se tenir à jour sur les recommandations à appliquer.

## Allergies

Pour les enfants présentant des allergies, un protocole d'accueil individualisé est réalisé au moment de l'accueil de l'enfant avec le médecin et la famille. En fonction du type d'allergie, les parents peuvent rapporter les repas en respectant la chaîne du froid. Le repas doit être transporté dans une glacière ou sac hermétique avec un pain de glace. Toutes ces modalités sont définies lors de l'accueil.

### f. LE SOMMEIL

Les rituels d'endormissement préalablement établis avec les parents ainsi que les habitudes de sommeil sont pris en compte (dans la mesure des contraintes liées à la collectivité).

Les effets personnels liés au sommeil doivent être déposés dans le casier de l'enfant. Pour les bébés, il est rassurant de retrouver l'odeur de la maison (par exemple : à travers leur gigoteuse).

## Les chambres et les lits

Pour les temps de sieste, trois dortoirs sont prévus, un premier avec trois lits barreaux, un second avec quatre lits barreaux et un dernier comprenant cinq lits accueillant les enfants les plus grands. Pour créer des repères et rendre ce moment sécurisant, l'enfant dort au même emplacement, il a son lit avec son prénom inscrit à son emplacement.

## La sieste

Pour les plus petits enfants, les temps de sieste sont adaptés selon leurs signes de fatigue et l'heure du dernier temps de sommeil.

Pour les plus grands enfants, un temps de sieste est proposé après le repas du midi. Ils rejoignent la salle d'activité au fur à mesure de leur réveil, tout en respectant leurs camarades encore endormis.

### g. LES SOINS

## Prévention

Afin de prévenir la prolifération de certaines épidémies et dans un souci d'hygiène corporelle, le lavage de mains avant les activités mais aussi avant et après le repas est un temps d'apprentissage important.

## Prodiguer des soins

Les soins donnés aux enfants ont pour but de répondre à un besoin leur permettant d'atteindre un bien-être physique, mental et social. Les professionnels s'appuient sur le concept de « prendre soin », c'est à dire de penser celui-ci en amont afin de le mettre en pratique en prenant en compte la singularité des enfants et leurs besoins. Les soins donnés aux enfants par les professionnels devront également respecter les normes d'hygiène.

### La délivrance des médicaments

Si l'enfant est sous traitement médicamenteux, l'équipe doit en être informée le matin et une ordonnance doit être fournie. Aucun médicament ne sera délivré sans ordonnance. Les parents transmettent en main propre le traitement qui sera rangé ou placé dans le réfrigérateur.

### Le change

Au moment de l'accueil des enfants, les parents peuvent renseigner l'équipe sur les habitudes des enfants lors du change.

Les couches sont fournies par la micro crèche. Si les parents souhaitent utiliser des couches ou des crèmes personnelles, ils peuvent les laisser dans le casier de l'enfant.

En cas de couches lavables, une organisation est réfléchiée avec la famille.

Le temps de change est un moment d'échange privilégié où l'adulte prend le temps d'effectuer et d'expliquer à l'enfant tous les gestes à réaliser.

### Apprentissage de la propreté

Deux pots et deux toilettes à hauteur d'enfant sont mis à leur disposition dans les moments d'apprentissage de la propreté. Les parents indiquent à l'équipe éducative l'évolution de leur enfant par rapport à l'acquisition de la propreté.

### En cas d'enfants malades

Si l'enfant arrive à la structure malade, les professionnels se réservent le droit de le refuser en fonction de la tolérance clinique (forte fièvre, vomissements, diarrhées, altération de l'état général et maladie contagieuse).

Si l'enfant déclare une maladie en cours de journée :

- ✘ Les professionnels respectent le protocole établi avec le pédiatre référent de la structure : prise de température, appel aux parents (si t° supérieur à 38°5) et avec leur accord, administration d'un antipyrétique (paracétamol) ;
- ✘ Une fois les parents prévenus de l'état de santé de leur enfant, ils devront venir le chercher dans les plus brefs délais ;
- ✘ En cas d'interrogation d'ordre médical ou urgence, l'équipe fera appel au 15.